



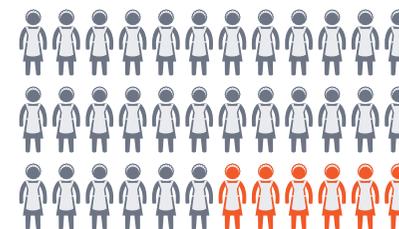
Les travailleurs domestiques migrants pris dans les crises humanitaires

Ce que peuvent faire les États d'origine pour limiter leur vulnérabilité



11,5 millions

de travailleurs domestiques migrants
dans le monde*



17,2 %

des travailleurs
domestiques dans le
monde sont des migrants*

TRAVAILLEURS DOMESTIQUES MIGRANTS PRIS DANS LES CRISES HUMANITAIRES

DIFFICULTÉS QUOTIDIENNES QU'ILS PEUVENT RENCONTRER



LE RETRAIT DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ...

- ➔ Les employeurs, les agences de recrutement ou les trafiquants confisquent parfois les documents d'identité.
- ➔ Cela limite leur liberté de mouvement et d'accès aux services publics.



CRISE HUMANITAIRE



...PEUT LES EMPÊCHER DE SE METTRE EN SÉCURITÉ.

- ➔ Peut leur interdire un accès immédiat à l'assistance.
- ➔ Ils dépendent des services consulaires pour obtenir de nouveaux documents de voyage.



CE QUE PEUVENT FAIRE LES ÉTATS D'ORIGINE

FORMER

les personnels consulaires à la protection des droits de leurs concitoyens et à la mise en œuvre des conventions de travail, à la gestion de crise, à l'évacuation et au retour, au développement de plans d'urgence, à la collecte d'informations sur les ressortissants à l'étranger, etc.

AUTORISER LE SÉJOUR TEMPORAIRE

des ressortissants rentrés au pays et qui ne peuvent pas prouver leur identité.



ASSURER L'ÉMISSION DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

de documents de voyage d'urgence et encourager les ressortissants à s'adresser à eux-mêmes un courriel avec copie de leur passeport avant de partir à l'étranger. Déployer des équipes consulaires dans les lieux à fortes concentrations de ressortissants, soutenues par des équipes d'intervention rapide envoyées depuis la capitale.

AMÉLIORER LA COOPÉRATION

en signant des conventions d'emploi bilatérales avec les États d'accueil, afin de renforcer les lois assurant la protection des travailleurs migrants. Négocier des accords de représentation consulaire avec les pays tiers (s'il n'existe pas de présence consulaire dédiée).

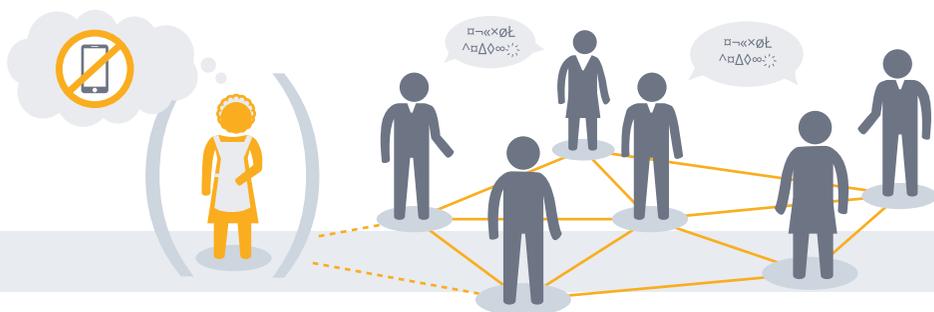
TRAVAILLEURS DOMESTIQUES MIGRANTS PRIS DANS LES CRISES HUMANITAIRES

DIFFICULTÉS QUOTIDIENNES QU'ILS PEUVENT RENCONTRER



CERTAINS PEUVENT ÊTRE ISOLÉS DES CANAUX DE COMMUNICATION...

- Ils peuvent être confrontés à la barrière de la langue et n'avoir qu'un accès limité à des cercles sociaux.
- Ils peuvent même être privés de leurs libertés individuelles et de leur liberté de mouvement.



CRISE HUMANITAIRE



...CE QUI ENTRAVE LEUR ACCÈS À DES INFORMATIONS CRUCIALES

- Ils risquent d'être coupés d'informations ou de services essentiels à leur survie, tels que les plans d'évacuation.



CE QUE PEUVENT FAIRE LES ÉTATS D'ORIGINE

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT

des ressortissants à l'étranger, permettant de leur fournir informations et assistance : systèmes en ligne faciles à utiliser, soulignant les avantages et les services.

UTILISER LES CERCLES SOCIAUX DES MIGRANTS

et travailler avec la société civile et les organisations de la diaspora pour atteindre les ressortissants isolés à l'étranger.



DÉVELOPPER DES SYSTÈMES D'ALERTE EN CAS DE CRISE

pour permettre aux autorités et aux ressortissants à l'étranger d'agir en fonction de l'intensité de la crise.

DÉPLOYER DES ÉQUIPES D'INTERVENTION MOBILES

de personnels consulaires pour atteindre les migrants isolés et distribuer des informations sur les niveaux d'alerte, les plans d'évacuation, l'aide disponible, etc.

TRAVAILLEURS DOMESTIQUES MIGRANTS PRIS DANS LES CRISES HUMANITAIRES

DIFFICULTÉS QUOTIDIENNES QU'ILS PEUVENT RENCONTRER



LA DEPENDANCE POTENTIELLE A L'ÉGARD DES EMPLOYEURS OU RECRUTEURS...

- ➔ Souvent confrontés à des situations juridiques précaires (exclus du droit du travail, du droit syndical, etc.) et parfois soumis à servitude pour dette.
- ➔ Systèmes liés aux visas : les travailleurs dépendent de leurs employeurs pour conserver leur statut juridique, changer de travail ou même pour quitter le pays.



CRISE HUMANITAIRE



...PEUT AVOIR DIVERSES CONSÉQUENCES EN TEMPS DE CRISE.

- ➔ Les travailleurs domestiques migrants qui vivent avec leurs employeurs ou recruteurs peuvent être...

... enfermés et abandonnés.



... ramenés à l'ambassade ou aux centres de sécurité ou de rapatriement, ou emmenés par leurs employeurs/recruteurs.



CE QUE PEUVENT FAIRE LES ÉTATS D'ORIGINE

NÉGOCIER DES ACCORDS BILATÉRAUX

sur les travailleurs migrants afin de régler leur protection et les procédures d'évacuation et d'urgence.



OFFRIR DES FORMATIONS AVANT LE DÉPART

y compris une formation linguistique, des informations en cas de crise, des contacts en cas d'urgence et des stratégies d'autonomisation, à l'aide d'outils comme la transmission de connaissances de migrant à migrant.

ÉTABLIR DES RELATIONS

entre les postes consulaires et les ressortissants, les employeurs individuels et les agences de recrutement, afin de faciliter la circulation des informations et de l'assistance. Des événements spéciaux organisés par les consulats peuvent aider les ressortissants à se familiariser avec les procédures d'urgence.

ENCOURAGER LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT ÉTHIQUES

dans le pays d'origine et le pays d'accueil.

TRAVAILLEURS DOMESTIQUES MIGRANTS PRIS DANS LES CRISES HUMANITAIRES

DIFFICULTÉS QUOTIDIENNES QU'ILS PEUVENT RENCONTRER



CERTAINS MIGRANTS PEUVENT ÊTRE EN SITUATION IRRÉGULIÈRE...

- La plupart arrivent légalement, mais certains sont poussés vers l'illégalité.
- Il s'agit souvent d'une conséquence négative de plans de migration temporaires ou restrictifs.



CRISE HUMANITAIRE



...CE QUI PEUT LES EMPÊCHER DE DEMANDER DE L'AIDE.

- Ils peuvent craindre les amendes, la détention et l'expulsion.



CE QUE PEUVENT FAIRE LES ÉTATS D'ORIGINE

DISTRIBUER DES CARTES D'IDENTITÉ

qui ne fassent pas mention du statut de migrant, afin d'encourager l'accès aux services. Les États d'origine pourraient autoriser les représentations consulaires à délivrer des documents d'identité sans mention de statut.

INSTITUER UNE POLITIQUE DE « NON-QUESTIONNEMENT »

en ce qui concerne le statut d'immigration dans le pays d'accueil.



NÉGOCIER DES EXCEPTIONS

avec les pays d'accueil et de transit concernant les conditions de départ, de séjour et d'entrée.

PLAIDER

pour maintenir les frontières ouvertes entre les États afin de faciliter les mouvements de mise en sécurité.